

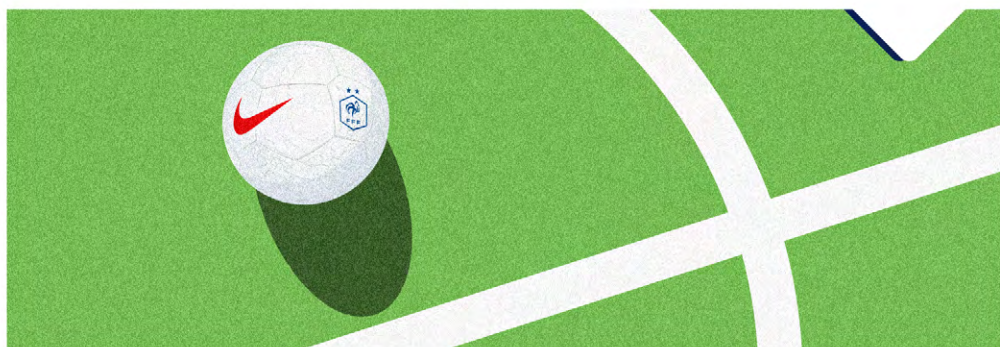
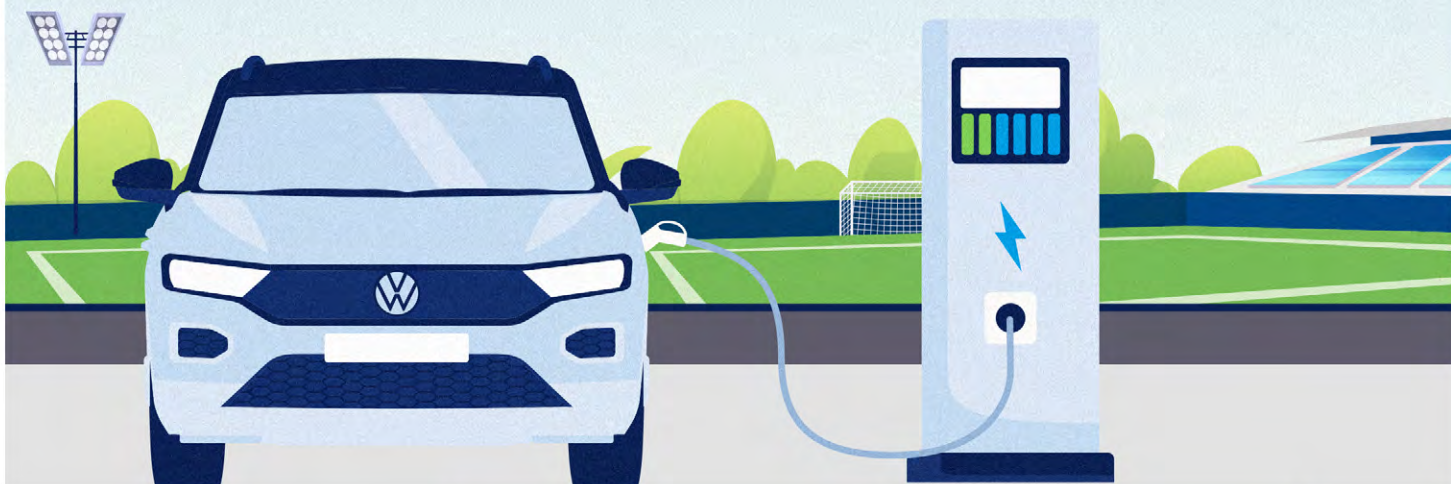


# FAFA

FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

## ENSEMBLE, ON RECHARGE.

LE FAFA SOUTIENT LES CLUBS ET COLLECTIVITÉS DANS L'INSTALLATION DE BORNES ÉLECTRIQUES.



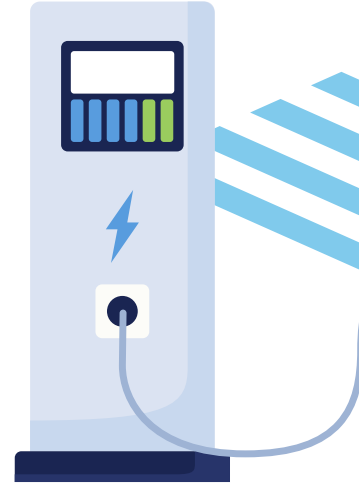
RENDEZ-VOUS SUR [FFF.FR/FAFA](https://fff.fr/fafa)



@fff



**FAFA**  
FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR



► TRANSPORT SAISON 2026-2027

# FINANCEMENT DE BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

## SOMMAIRE



Présentation du dispositif



Procédure d'attribution



Modalités de règlement  
de la subvention



Fiche projet





# PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) est une contribution annuelle de la Fédération Française de Football (FFF) d'environ 22 millions d'euros, qui vise à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur. Cette enveloppe budgétaire est alimentée en grande partie par les partenariats majeurs de la FFF, ainsi que par la Ligue du Football Professionnel (LFP) par solidarité auprès du football amateur.

Par l'intermédiaire de ce dispositif, et dans le cadre de son programme RSE, **la FFF souhaite accompagner la mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques à proximité des installations sportives utilisées par les clubs de football.**

## ► INFORMATIONS UTILES



Le porteur de projet (collectivité ou club) est libre de choisir son maître d'oeuvre.

Le projet devra a minima comprendre deux bornes de 7kW comme précisé sur le document de présentation du projet **[disponible ici](#)**



IZIVIA, filiale de EDF et partenaire de la Fédération Française de Football, est spécialisée dans la mise en place et la gestion de bornes de recharge pour les véhicules électriques. Si vous souhaitez des informations sur le coût de votre projet, vous pouvez vous rendre sur le site **<https://izivia.com/>** ou contacter IZIVIA par mail **[projetclubfff@izivia.com](mailto:projetclubfff@izivia.com)**



L'aide financière est attribuée par la FFF (par l'intermédiaire du Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur) sur proposition de la Ligue régionale correspondante. **Il est donc impératif de contacter son District et/ou sa Ligue d'appartenance avant de créer le dossier.**

**Tout dossier de demande de subvention doit impérativement être créé via l'outil informatique FAFA** par le District si le porteur de projet est la collectivité après avoir récupéré toutes les pièces justificatives de la part du projet, ou créé informatiquement par le club directement sur Footclubs s'il est porteur de projet.



## ► MODALITÉS DE FINANCEMENT

Sous réserve du strict respect du présent cahier des charges, le porteur de projet pourra bénéficier :

- **Pour une borne EDF business services (ex-IZIVIA) :** aide maximale de **8 000 €** dans la limite de 50% du coût total du projet
- **Pour une borne autre qu'EDF business services (ex-IZIVIA) :** aide maximale de **5 000 €** dans la limite de 50 % du coût total du projet






# CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

-  Le porteur doit être **une collectivité locale en collaboration avec un club support affilié à la FFF** ou directement un club affilié à la FFF.
-  Le dossier doit être saisi par votre District d'appartenance (ou le club s'il est porteur de projet) **au plus tard 3 mois après la date de commencement des travaux.**
-  L'équipement projeté doit être situé **obligatoirement dans un parking public situé à moins de 100 mètres de l'installation sportive utilisée** par le club support affilié à la FFF ou au sein de l'installation sportive. Le projet concerne l'équipement de stade et non la reprise d'installation existante.
-  Le porteur de projet doit **impérativement présenter un plan d'utilisation des installations envisagées** dans le respect des attentes de la FFF énoncées ci-dessus.

# ENGAGEMENTS DES BÉNÉFICIAIRES

**En tant que bénéficiaire du dispositif, le porteur de projet devra respecter les engagements suivants :**

-  Le porteur de projet doit s'engager à mener à bien le projet **dans un délai de 6 mois** à compter de la date de validation du dossier par la FFF.
-  **Organiser une inauguration en présence des dirigeants** des différentes instances du football (District, Ligue, Ligue du Football Amateur et/ou FFF).
-  **Assurer la visibilité de la contribution** de la FFF à l'aide des supports dédiés mis à disposition.





# PROCÉDURE D'ATTRIBUTION



## ► DÉPÔT DE DOSSIER | PIÈCES À FOURNIR

Si le porteur de projet est une collectivité locale, le District crée le dossier dématérialisé sur l'outil en ligne FAFA.

Si le porteur de projet est un club, il crée lui-même son dossier dématérialisé sur l'outil en ligne FAFA. Cet outil est accessible via Footclubs.

La <b>fiche-projet</b> dûment complétée et signée par toutes les parties prenantes	<b>OBLIGATOIRE</b>
La délibération du porteur de projet (délibération du Conseil municipal, courrier du Maire si délégation ou PV du Comité de Direction du club) mentionnant <b>l'objet du projet, le coût, la demande de subvention et le plan de financement disponible en page 11</b>	<b>OBLIGATOIRE</b>
Le <b>devis descriptif</b> et estimatif des travaux	<b>OBLIGATOIRE</b>
Le <b>plan de situation du projet</b> permettant de justifier de la mise en place des bornes à moins de 100 mètres de l'installation du club support	<b>OBLIGATOIRE</b>
Le <b>justificatif de propriété du terrain</b> ou <b>des équipements concernés, et l'attestation officielle du propriétaire du terrain</b> autorisant la création d'un équipement sur sa propriété ( <i>pièce obligatoire uniquement si le porteur du projet n'est pas le propriétaire du terrain ou des équipements concernés</i> )	<b>OBLIGATOIRE</b> dans un cas particulier uniquement



## ► CHEMIN DE VIE | DU DOSSIER FAFA BORNE

### Les différentes étapes d'une demande de subvention FAFA Transport - Bornes de recharge électrique



### ► INFORMATIONS UTILES



\*Si le porteur de projet est une collectivité, cette dernière doit transmettre l'ensemble des pièces du dossier par mail au District.

\*Si le porteur de projet est un club, ce dernier doit saisir le dossier via l'outil en ligne FAFA en y accédant via FootClubs. L'ensemble des informations et les pièces du dossier devront y être saisies.

[Trouver votre Ligue de rattachement](#)



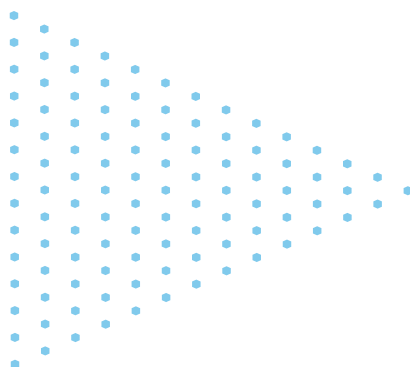


# MODALITÉ DE RÉGLEMENT DE LA SUBVENTION

Le règlement s'effectue par virement bancaire en un versement à la suite de la transmission des pièces justificatives suivantes via l'outil informatique :

## ▶ SOLDE DE LA SUBVENTION

- ▶ Le relevé d'identité bancaire du porteur de projet
- ▶ Le procès-verbal de réception des travaux
- ▶ Des photos des bornes mises en place où sont collés de chaque côté les adhésifs mis à la disposition par la FFF
- ▶ L'état récapitulatif, détaillé et certifié conforme par le maître d'ouvrage, des factures acquittées correspondant à la réalisation des travaux





# ► FICHE PROJET

SAISON 2026-2027

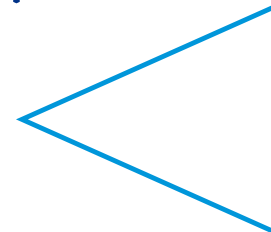
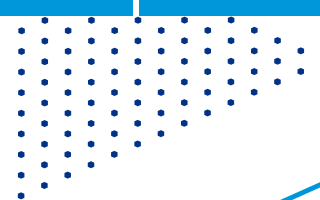
## FINANCEMENT DE BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

Les données personnelles recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique par la Fédération Française de Football aux fins de permettre l'instruction de votre dossier dans le cadre d'une demande de subvention pour le financement d'installation(s) sportive(s) via le Fonds d'Aide au Football Amateur. Elles sont destinées à la FFF et à la Ligue et au District concernés. À compter de l'envoi du formulaire, elles sont conservées pendant une durée de 10 années puis supprimées définitivement. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer vos droits en s'adressant à la FFF **via le formulaire disponible ici** ou par courrier postal à l'adresse suivante : FFF, Délégué à la protection des données (DPO), 87 boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cédex 15. Nous vous invitons à prendre connaissance de notre « **Politique de Protection des Données Personnelles** ».

**FAFA**  
FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR



# FICHE PROJET



## ► COORDONNÉES DU PORTEUR DU PROJET

Porteur du projet (maître d'ouvrage) : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Numéro National d'Identification (NNI) du terrain : .....

(Si vous ne disposez pas de cette information, merci de vous adresser à votre District/Ligue afin de renseigner ce champ)

Nom et prénom du responsable du suivi du projet : .....

Qualité du responsable du suivi du projet : .....

Tél. : ..... E-mail : .....

Nom de l'installation : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Nom du club support : ..... N° d'affiliation FFF : .....

Nom, prénom du contact du club : .....

N° de licence : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél. : ..... E-mail : .....

Je soussigné(e) Madame, Monsieur, .....

agissant en qualité de .....

au sein du club/de la collectivité de .....

porteur du projet, déclare m'engager à respecter les conditions de ce dispositif de financement et certifie, sur l'honneur, les informations communiquées dans ce dossier.

SIGNATURE DU PORTEUR  
DU PROJET

CACHET DU PORTEUR  
DU PROJET

SIGNATURE DE LA/DU  
PRÉSIDENT(E) DU CLUB SUPPORT

CACHET DU CLUB  
SUPPORT

Attention : selon la version de votre logiciel Adobe Reader/Acrobat Reader, la fonctionnalité d'insertion d'un fichier peut se limiter au seul format PDF. En alternative, cette fiche projet peut être renseignée manuscritement.

Tous les champs ci-dessus doivent être obligatoirement dûment renseignés. Les signatures doivent être manuscrites et les cachets authentiques



## ► PLAN DE FINANCEMENT PROJETÉ

### COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION

Hors services récurrents

..... € TTC pour un club/HT pour une collectivité

#### SUBVENTIONS

► Conseil Régional	..... €	..... %
► Conseil Départemental	..... €	..... %
► Subventions d'État	..... €	..... %
► A.N.S.	..... €	..... %
► Autres	..... €	..... %

#### AUTRES FINANCEMENTS

► Auto-financement	..... €	..... %
	..... €	..... %
► Emprunts	..... €	..... %
	..... €	..... %

#### AIDE DEMANDÉE À LA FFF

..... € ..... %

### TOTAL

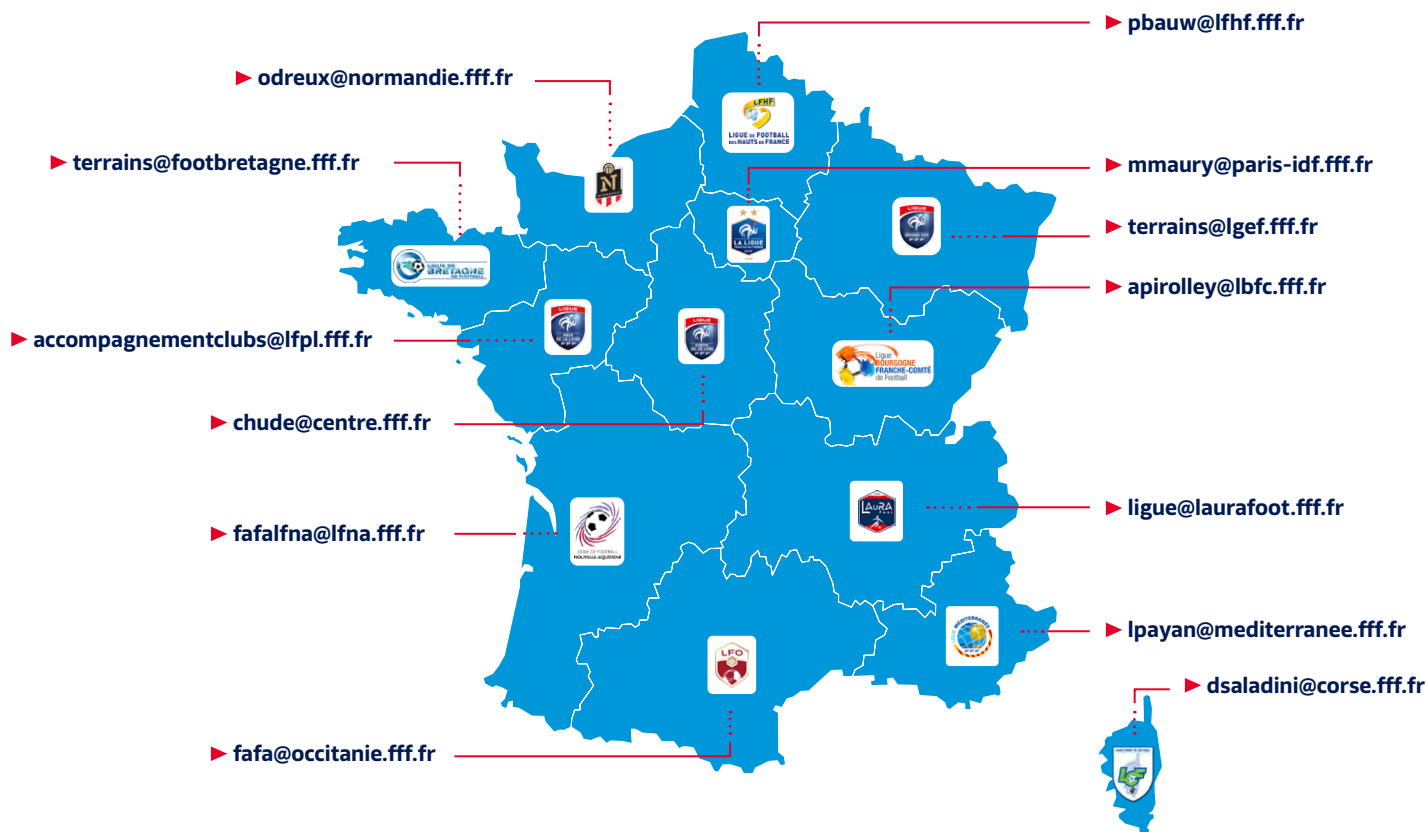
..... € ..... %

### ► RAPPEL

Les travaux exécutés en régie par les agents de la collectivité ne peuvent être valorisés. De même, la maîtrise d'œuvre (*Bureau d'études, Architecte, Bureau de contrôle...*), les travaux relatifs à une mise en conformité par rapport à la législation française (*accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite, ERP...*) et les frais annexes (*mobilier, électroménager...*) ne peuvent être inclus dans le plan de financement.

# ▶ CONTACTS

Pour vous accompagner à constituer et déposer votre dossier FAFA Transport - Borne de recharge électrique, veuillez contacter votre District d'appartenance ou votre référent(e) régional(e) FAFA :



 ▶ <i>non désigné</i>	 ▶ <a href="mailto:scaroupanapoulle@guyane.fff.fr">scaroupanapoulle@guyane.fff.fr</a>	 ▶ <a href="mailto:etouron@lrf.re">etouron@lrf.re</a>
 ▶ <a href="mailto:direction.lfm@liguefoot-martinique.fff.fr">direction.lfm@liguefoot-martinique.fff.fr</a>	 ▶ <a href="mailto:atimba@fff.fr">atimba@fff.fr</a>	
 ▶ <a href="mailto:olivier.dokunengo@fcf-org.nc">olivier.dokunengo@fcf-org.nc</a>	 ▶ <a href="mailto:marcploton51@gmail.com">marcploton51@gmail.com</a>	 ▶ <a href="mailto:quedinet@spm.fff.fr">quedinet@spm.fff.fr</a>
		 ▶ <a href="mailto:developpement@saintmartinfootball.org">developpement@saintmartinfootball.org</a>

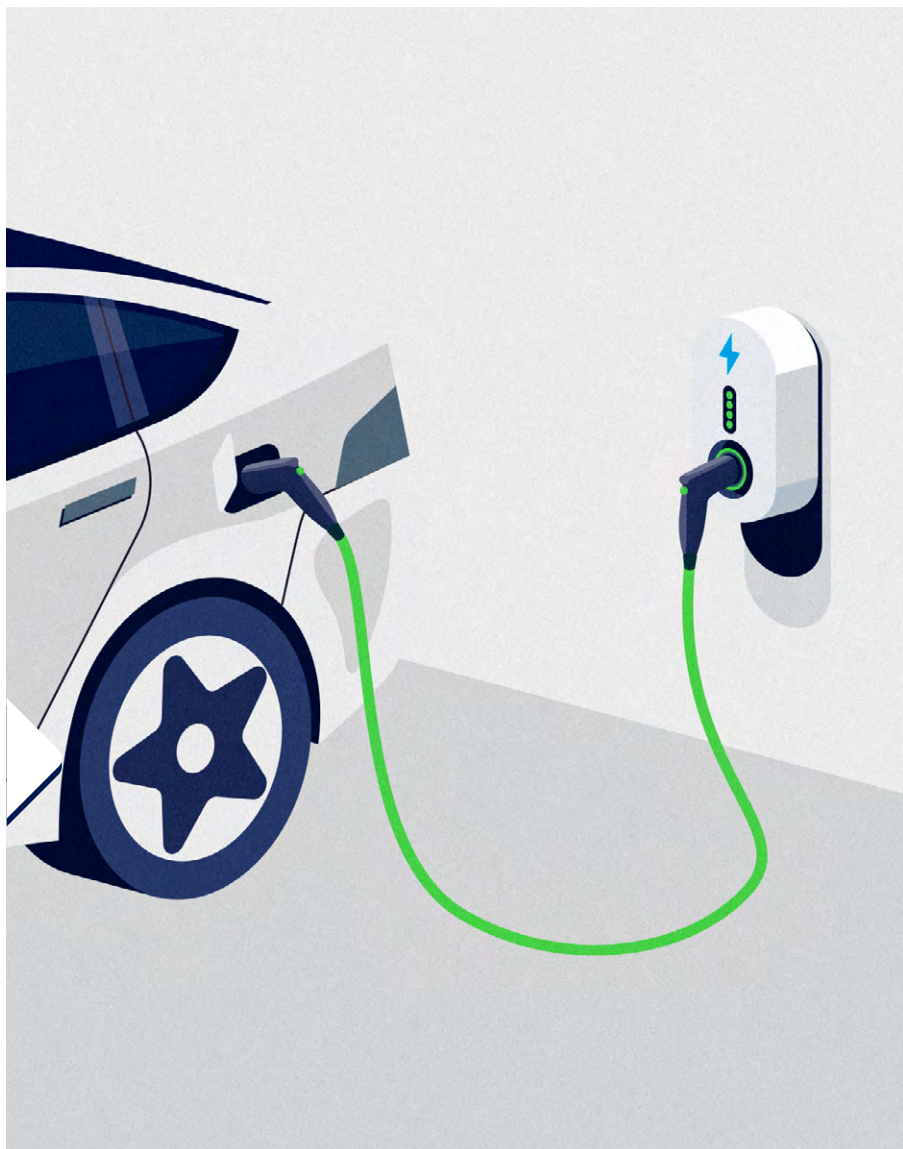
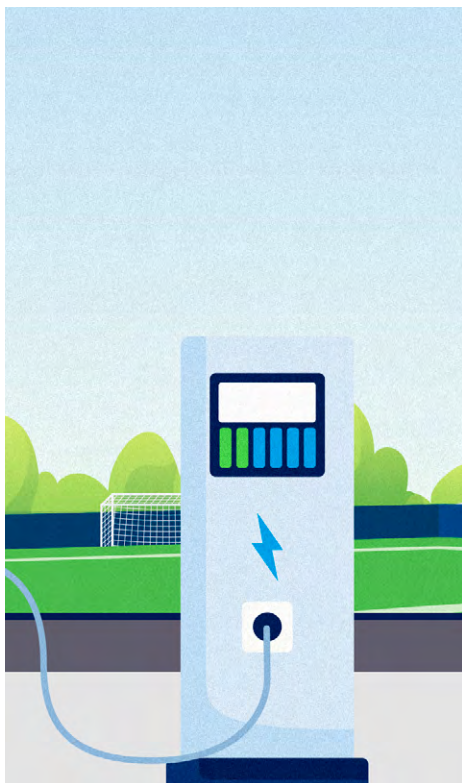


Pour toute autre demande administrative, vous pouvez contacter :

**Cynthia TRUONG**

Responsable des financements et aides aux clubs à la Direction du Football Amateur

[ctruong@fff.fr](mailto:ctruong@fff.fr)



## FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87 boulevard de Grenelle  
75738 Paris Cedex 15

Tél. : +33 (0)1 44 31 73 00  
Fax : +33 (0)1 44 31 73 73

[fff.fr](http://fff.fr)

**FAFA**

FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

